



Etre boulanger en groupement d'interet economique

Par **damien74**, le **12/06/2011** à **12:55**

Bonjour,

Un boulanger me propose de creer ma societe et de venir travailler dans son fournil (il est proprietaire des murs et du materiel, et nous ferions un contrat de location d'un fournil equipe entre nos 2 societes). Nous voudrions travailler en 2 postes, et partager les pertes et benefices. Nous pensions nous installer sous forme de GIE et je voulais savoir si il y a quelqu'un sur ce forum qui peut me donner des informations sur la facon dont se gere la comptabilite (est ce une comptabilite commune ou chacun a la sienne ?), mais je suis aussi preneur de differentes experiences a ce sujet.

Il est vrai que j'ai oublie quelques details, en fait nous voulons faire de la boulangerie (feu de bois et levain) mais sans magasin, se sera de la vente directe au fournil, tournees dans les villages n'ayant pas de boulangeries ainsi que sur les marches.

Au depart nous voulions faire chacun notre production, avec vente, C.A, charges, comptabilite separee, mais a la reflexion suivant l'organisation de travail que nous desirons avoir, il s'avere que ce n'est pas le plus pratique. Nous voulons donc trouver un statut qui nous permettra de produire et d'avoir les charges en commun + pour moi le cout de location d'un fournil equipe, mais, d'avoir chacun sa societe avec sa comptabilite.

J'espere que ces quelques infos eclairciront un peu la situation.

En clair ma question est, cela est il possible sous cette forme ou il y a t'il une autre forme de statut qui correspondrait mieux a notre projet?

Je vous remercie d'avance pour vos reponses.

Par **Michel**, le **18/06/2011** à **16:02**

Bonjour

Avant de vous donner mon point de vue, il serait utile de répondre à la question suivante :
Avez vous chacun un diplôme qui vous permet d'exercer cette profession ?

Merci

Salutations

Michel